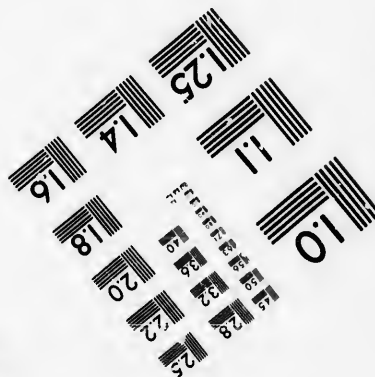
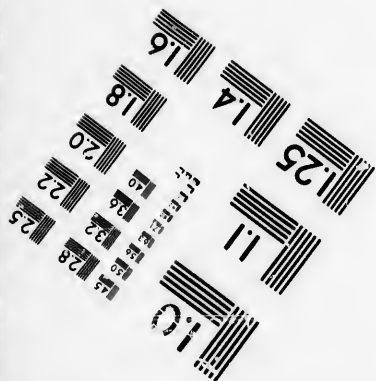
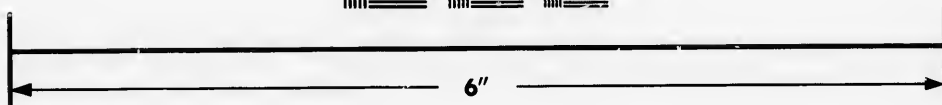
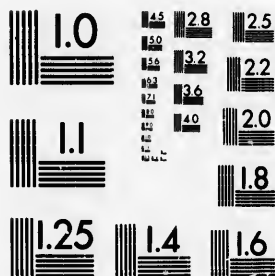


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

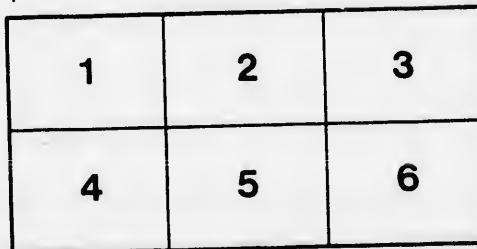
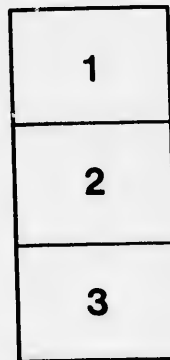
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminent par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rata
o

elure,
n à



32X



2 février 1865.

CIRCULAIRE AU CLERGE

accompagnant le mandement pour la publication du jubilé accordé par les lettres apostoliques de Sa Sainteté Pie IX, en date du 8 décembre 1864.

—♦♦♦—
ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 2 février 1865.

Monsieur,

Je vous transmets ci-joint : 1o. le mandement que j'adresse au Clergé et au peuple du diocèse, pour la publication de l'indulgence en forme de jubilé que N. S. P. le Pape vient d'accorder à tous les fidèles du monde, par ses lettres apostoliques, datées du 8 décembre dernier ; 2o. le texte de ces mêmes lettres, avec leur traduction, afin que vous puissiez les lire à votre prône, comme il sera de votre devoir de le faire ; 3o. le " Syllabus " ou index des propositions condamnées, que Sa Sainteté a bien voulu joindre à son Encyclique : document vénérable et précieux que vous serez sans doute heureux de posséder pour votre propre instruction, et en temps opportun, pour celle de vos fidèles.

Une des raisons qui m'ont décidé à faire choix du mois de mai, comme de celui où l'on pourra gagner l'indulgence de ce jubilé, c'est que ce mois est plus spécialement consacré au culte de Marie, Mère de Dieu, que le Saint Pontife recommande si instamment d'invoquer avec une grande confiance et avec une tendre dévotion, dans ces jours mauvais.

Quelques-uns auraient désiré que l'on choisît de préférence le mois de mars : mais le mois de mars est occupé par le carême ; et il ne paraît pas que le jeûne du carême puisse servir pour celui qui est prescrit, comme une des œuvres qu'il faut accomplir pour gagner l'indulgence du jubilé. Remarquons encore que ce jeûne doit s'observer à la façon de ceux des quatre temps, où il n'est pas permis de faire usage d'aliments gras.

Comme il est grandement à désirer que vos voisins vous assistent, pendant la semaine où vous donnerez les exercices solennels du jubilé dans votre paroisse, j'ose espérer que vous vous entendrez avec eux à cet effet, et qu'ils consentiront à interrompre les exercices du mois de Marie, autant que nécessaire dans leurs paroisses, pour vous rendre ce service.

A cette occasion,—afin de prévenir tout doute concernant la juridiction des confesseurs, et surtout pour l'avantage de ceux qui n'auraient pas eu connaissance de la permission générale que j'ai donnée, de vive voix, pendant la dernière retraite ecclésiastique, à tous les curés, desservants et missionnaires, d'autoriser à prêcher et à confesser dans le lieu de leur desserte respective, tout prêtre approuvé qu'ils jugeront à propos d'inviter pour les concours de dévotion qui pourraient y avoir lieu, dans le cours de la présente année,—je me fais un devoir de déclarer par la présente, que cette permission doit avoir son effet pour tout le temps du jubilé. Enfin, pour ce qui est d'une multitude de questions concernant les œuvres à accomplir pour gagner le jubilé, les pouvoirs extraordinaires accordés aux confesseurs pour ce temps de grâces, etc., je vous invite à consulter le *Traité des indulgences* de Bouvier, et la *Théologie* de S. Liguori, (*lib. VI, tract. IV, de Pœnitentiâ*) où vous les trouverez résolues.

Et je demeure bien cordialement,

Votre dévoué serviteur,

† C. F. EVÊQUE DE TLOA.

des
ance
nière
riser
rêtre
qui
avoir
ut le
nant
aires
ulter
VI,

